



Assemblée des Femmes et Associations de Wallonie 2015

La convention d'Istanbul : Un nouvel outil pour la lutte contre les violences faites aux femmes

« Le 11 septembre 2012, la Belgique a signé la
*«Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention
et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique»*
(STCE n° 210).

Cette convention phare du Conseil de l'Europe, plus communément appelée **Convention d'Istanbul**, est le premier instrument européen contraignant créant un cadre juridique complet pour prévenir les violences à l'encontre des femmes, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences. C'est aussi le premier traité international comportant une définition du « genre » à savoir, les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et pour les hommes

En 2015, la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques sont encore trop présentes dans notre société et restent la première cause de décès des femmes avant le cancer et les accidents de la route.

Force est de constater que si des progrès ont été fait en terme d'égalité des droits, les stéréotypes sexués continuent à impacter fortement les sphères publique et privée, avec le cortège d'inégalités que l'on connaît pour effet.

Bien que la Belgique soit dotée d'un plan d'action national depuis 2001 et se soit déjà équipée de nombreux outils, **la convention d'Istanbul** va plus loin et propose aux pays signataires un instrument contraignant qui crée un cadre légal tant en matière de prévention, que de protection des victimes et de condamnation des auteurs. Il s'agit de développer une « politique globale, concertée et intégrée » qui prenne en compte les nombreux aspects de cette problématique, notamment les sphères médicale et juridique ; une démarche qui reste essentielle pour les états désireux de porter les valeurs démocratiques dont l'égalité fait partie intégrante.

Nous vous proposons de nous rejoindre pour notre assemblée annuelle afin de faire le point sur la convention d'Istanbul et son application sur notre territoire.

Nos exposés tenteront de mettre en évidence en quoi cet outil peut amener les gouvernements à agir et à rédiger des arrêtés d'application sur base des « connaissances et expériences » du monde associatif.

L'après-midi, un premier partage d'expériences avec des représentant(e)s des principales associations francophones nous permettra d'établir un constat sur les outils encore manquants et/ou les revendications à formuler.

Avec cette table ronde, nous avons la volonté de déboucher sur la mise sur pied de groupes de travail locaux prêts à alimenter **la Plate-forme féministe de lutte contre les violences faites aux femmes**, véritable outil de vigie, pour interpeller les différents gouvernements.

Cette assemblée s'adresse à toutes les associations qui œuvrent à plus d'égalité entre les sexes, notamment à la prévention et à la lutte contre les violences à l'égard des femmes, ainsi qu'à tous les acteurs engagés dans ces démarches.

Inscriptions & informations :

L'inscription à l'événement obligatoire à l'adresse suivante :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-assemblee-2015-des-femmes-et-des-associations-18810361297>

PAF (participation au frais)

- Associations & Administrations : 20 € par personne ou, **si inscription de 3 personnes ou plus** : 15 € par personne.
- Personnes privées : 15 €
- Sans emploi, pensionné-e-s, étudiant-e-s : 10 €

PAF à verser au compte bancaire : BE19 0682 5219 8512 avant le 30 octobre 2015, en reprenant le numéro de billet.

Seule la réception du paiement valide l'inscription.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :



info@synergie-wallonie.org -



081.43.44.67

Programme : voir page suivante

Programme provisoire

- 08h30 Accueil + café
- 09h00 Mot d'accueil et présentation de la journée - **Reine Marcelis**, Présidente de Synergie Wallonie
- 09h15 Introduction du sujet et présentation intervenants - Modératrice/Animatrice : **Françoise Baré**, journaliste
- 09h25 La convention d'Istanbul, un outil européen : reportage vidéo Nissa TV
- 09h40 Paysage institutionnel de lutte contre les violences faites aux femmes en Belgique
- Ratification de la convention d'Istanbul - **Nicolas Belkacemi** - Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
 - Qui fait quoi au niveau des entités fédérées par :
Alexandra Adriaenssens – FWB
Sylvie Grolet - Wallonie
- 11h45 Impact de la convention d'Istanbul pour la lutte contre les violences faites aux femmes
- 12h30 Lunch
- 13h30 Table ronde : Quelles sont les revendications des associations francophones et quelles synergies à mettre en place ?
- CFFB,
 - CVFE,
 - FPS,
 - Vie Féminine,
 - Plateforme féministe de lutte contre les violences faites aux femmes
- 15h30 Perspectives et revendications.
- 16h00 Mot du ministre et de clôture - **Maxime Prevot**, Ministre des travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine